



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier que le rôle général de perception pour l'exercice financier 2025 a été complété et est déposé au bureau municipal, et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Toute personne peut en prendre connaissance à la mairie, située au 2, rue Laurier, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, durant les heures d'ouverture régulières, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h à 13 h.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier,
Ce 17^e jour du mois de février 2025

Julie Cloutier
Trésorière